

CHANGEMENT CLIMATIQUE : COMMENT PRODUIRE ENCORE DEMAIN ?



L'Appel d'Offre Spécifique (AOS) peut être consulté sur www.vivea.fr/nouvelle-aquitaine



CONTEXTE

Précédemment à cet appel d'offre, deux Appels d'offres spécifiques (AOS) sur la thématique du changement climatique étaient proposés en Aquitaine et en Limousin. La commande politique a évolué avec le souhait de développer une offre de formation sur la limitation des Gaz à Effet de Serre (GES), le stockage du carbone et sur la gestion de l'eau.



OBJECTIFS DE LA FORMATION

La formation doit permettre aux participants d'atteindre un ou plusieurs des quatre objectifs ci-dessous :

- ▶ Comprendre les évolutions climatiques et les enjeux sur son territoire (volet 1)
- ▶ Maîtriser une solution technique qui permettent de s'adapter et d'atténuer les effets du changement climatique (volet 2)
- ▶ Savoir situer son niveau d'émission GES et identifier les leviers d'amélioration (volet 3)
- ▶ Favoriser une gestion optimale de la ressource en eau (volet 4)

Chaque volet peut être traité de manière distincte (sauf le volet 4 -Favoriser une gestion optimale de la ressource en eau) qui ne peut être proposé qu'associé à un autre volet. Cependant nous privilégieront la combinaison de plusieurs volets et la notion de parcours



MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

- Favoriser les entrées techniques qui, en les combinant, permettent l'adaptation et l'atténuation du changement climatique
- Organiser des témoignages d'agriculteurs/visite d'exploitation chez des personnes qui ont expérimenté les solutions techniques et mettre en œuvre des méthodes participatives actives
- Caler la formation sur le cycle de production
- Favoriser la dynamique de groupe



À RETENIR

- ▶ Période de réalisation : 1/01/20224 au 31/12/2024
- ▶ Publics / région : **Contributeurs de Nouvelle Aquitaine**
- ▶ Durée minimale de la formation : **7 heures sauf pour le volet 1+ eau 14h**
- ▶ Prix d'achat plafond : **60€/h**
- ▶ Prise en charge plafond : **44€/h +2€ si bonus**
- ▶ Une capsule est possible d'un durée minimum de 1h30 à sur le carbone avec une bonification de +2€/h

NOUS POUVONS VOUS ACCOMPAGNER

Valérie LOPEZ

Départements : 19, 23 et 87

Téléphone : 06 73 69 03

Mail : v.lopez@vivea.fr

Pascal MASSOU

Départements : 24 et 33

Téléphone : 06 73 69 02 39

Mail : p.massou@vivea.fr

Catherine VIGE

Départements : 16, 17, 79 et 86

Téléphone : 06 77 80 40 93

Mail : c.vige@vivea.fr

Gilles YSOS

Départements : 40, 47 et 64

Téléphone : 06 70 75 00 35

Mail : g.ysos@vivea.fr



Changement climatique : Comment produire encore demain ?

Rédacteurs : VIVEA – Délégation Sud- Région Nouvelle Aquitaine

Destinataires : prestataires de formation

Date de création : nov 2021

Date de révision : oct 2023



1. Le contexte

VIVEA est le fonds d'assurance formation pour les non-salariés du secteur agricole (chefs d'exploitation ou d'entreprise, conjoints collaborateurs et aide-familiaux). Il compte plus de 504 000 contributeurs. VIVEA finance les actions de formation en direction de ses contributeurs et définit une politique de développement de la formation pour répondre aux besoins en compétences de ces derniers en lien avec les orientations de son Plan Stratégique (consultable sur www.vivea.fr).

L'origine de l'appel d'offre

Précédemment à cet appel d'offre, deux Appels d'offres spécifiques (AOS) sur la thématique du changement climatique étaient proposés en Aquitaine et en Limousin. La commande politique a évolué avec le souhait de développer une offre de formation sur la limitation des Gaz à Effet de Serre (GES), le stockage du carbone et sur la gestion de l'eau. Il y a eu aussi la volonté de proposer une offre de formation régionale qui intègre la spécificité des trois territoires et des différentes filières.

Ainsi, après avoir tiré les enseignements des AOS existants, réfléchis aux évolutions nécessaires, le comité régional de Nouvelle-Aquitaine (*a validé*) le 14 octobre 2021 cet appel d'offres.

L'objectif général de l'appel d'offre

L'objectif du présent appel d'offres est de construire et de déployer une offre de formation visant à comprendre les enjeux du changement climatique et mettre en place des solutions techniques concrètes d'adaptation et d'atténuation.

Cela doit permettre d'accompagner les agriculteurs à avoir une approche globale et systémique face au changement climatique afin de maintenir, adapter et pérenniser leur système de production.

Cette offre de formation visera à toucher le plus grand nombre d'agriculteurs.

Ces formations devront permettre de :

- objectiver la réalité du changement climatique, aujourd'hui et futur, en repérant ses impacts sur son système de production et identifier des pistes d'actions possibles
- maîtriser de nouvelles techniques de production permettant l'adaptation au changement climatique ou son atténuation
- aborder par l'approche systémique les changements de pratiques envisagés en précisant le lien avec le changement climatique et les impacts économiques
- sécuriser le changement de pratiques en s'appuyant sur les échanges, le partage de pratiques, le retour d'expériences ...et également en utilisant des indicateurs



2. Propositions attendues

Le public

Agricultrices et agriculteurs de Nouvelle Aquitaine de toutes les filières impactées par le changement climatique (élevage, grandes cultures, viticulture, arboriculture maraichage ...).

Il s'agira de contributeurs-trices de VIVEA, chefs d'entreprise agricole, conjoints collaborateur, aides familiaux et cotisants solidaires à jour de leur contribution.

Le recrutement du public

Les modalités de mobilisation du public et de partenariat proposé devront être précisées dans la demande de financement dans la partie « *public visé et zone géographique* ». *Cet AOS est construit dans une logique de parcours permettant de répondre à la diversité du public par rapport au changement climatique. Vous devrez préciser dans la demande de financement le ciblage du public et si des prérequis sont nécessaires pour les stagiaires.*

Ressources disponibles :

Vivea a signé une convention de partenariat avec Interbev Nouvelle Aquitaine afin de favoriser le développement de la formation des éleveurs de notre région.

Des ressources, supports et données sont mis à disposition ; vous les trouverez sur [Ressources Interbev Nouvelle Aquitaine](#)

Le périmètre géographique

Nouvelle Aquitaine

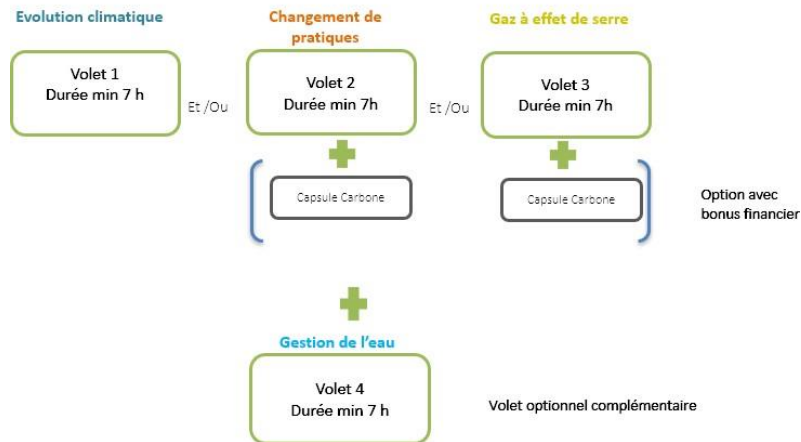
Les objectifs de formation

La formation doit permettre aux participants d'atteindre un ou plusieurs des quatre objectifs ci-dessous :

- ▶ Comprendre les évolutions climatiques et les enjeux sur son territoire
 - ▶ Maîtriser une solution technique qui permettent de s'adapter et d'atténuer les effets du changement climatique
 - ▶ Savoir situer son niveau d'émission GES et identifier les leviers d'amélioration
 - ▶ Favoriser une gestion optimale de la ressource en eau
-
- ▶ Chaque volet peut être traité de manière distincte (voir schéma ci-dessous), sauf le volet 4 (Favoriser une gestion optimale de la ressource en eau) qui ne peut être proposé qu'associé à un autre volet. Cependant nous privilégieront la combinaison de plusieurs volets et la notion de parcours



Schéma des parcours de formation possibles :



Volet 1 : Comprendre les évolutions climatiques et les enjeux sur son territoire, notamment :

- Repérer et quantifier les impacts du changement climatique sur son territoire, la filière,
- Identifier l'évolution climatique à l'échelle de son exploitation et les solutions déjà mises en œuvre
- Comprendre les projections à court et moyen terme au niveau du territoire et de la filière
- Comprendre la loi Climat et Résilience du 24 août 2021, être en mesure de répondre aux exigences réglementaires (PAC, artificialisation des sols, fertilisation, eau...) et identifier les mesures adaptées à son entreprise
- Connaître les enjeux liés aux émissions de GES, les notions de Label Bas Carbone, marché bas carbone
- Identifier les incidences concrètes du changement climatique (au niveau technique, économique et de la gestion de l'eau...)
- Identifier des solutions techniques et nouvelles pratiques à mettre en œuvre
- Savoir élaborer un Plan d'action : Proposer une méthodologie du plan d'action pour faciliter le transfert des acquis de la formation (optionnel)

Volet 2 : Faire évoluer ses pratiques pour s'adapter et atténuer les effets du changement climatique

- Repérer et quantifier les impacts du changement climatique sur son territoire, la filière, son exploitation (optionnel)
- Identifier les pratiques actuelles déjà mises en œuvre par les stagiaires (optionnel)
- Faire le lien entre ces pratiques et la problématique climat
- Acquérir et conforter les compétences spécifiques aux évolutions techniques proposées ou déjà testées par l'exploitant
- Mesurer les impacts de ces nouvelles pratiques au niveau économique à travers des indicateurs
- Savoir élaborer un Plan d'action : Proposer une méthodologie du plan d'action pour faciliter le transfert des acquis de la formation (optionnel)



Volet 3A : Situer son niveau d'émission GES et identifier les leviers d'amélioration

- Évaluer son empreinte carbone
- Identifier les leviers pour améliorer les performances techniques, environnementales, économiques et sociales
- Mettre en place un plan d'action pour limiter les GES et augmenter le stockage carbone
- Mettre en place des itinéraires cultureux adaptés au stockage carbone

Volet 3B : Agir sur ses émissions GES en modifiant ses pratiques (public ayant déjà fait un diagnostic carbone)

- **Proposer et maîtriser de nouvelles techniques qui contribuent à améliorer ou diminuer ses émissions de GES que ce soit en production animale ou en production végétale**
- **Mesurer l'impact de ces nouvelles pratiques au travers d'indicateurs pertinents**

Volet 4 : Favoriser une gestion optimale de la ressource en eau au niveau quantitatif et qualitatif, notamment :

- Acquérir des compétences sur les caractéristiques agronomiques des sols pour une gestion optimale de la ressource en eau
- Identifier des solutions et pratiques culturelles qui optimisent l'utilisation de l'eau et/ou qui améliorent la qualité de l'eau
- Gérer et raisonner l'utilisation de l'eau
-

Optionnels :

Capsule sensibilisation marché carbone 1h30 – 2h

- Contexte réglementaire, objectif d'atténuation (SNBC)
- Fonctionnement démarche LBC
- Revue des méthodes LBC agricoles
- Comprendre la notion de levier d'atténuation/séquestration carbone
- Savoir vendre ses crédits Carbone : notion de prix et mandataires
- Illustration de rémunérations par filière
- Liens avec les dispositifs PSE, PAC, Label haie, Plan Relance Economie



Les modalités pédagogiques

Mise en œuvre de méthodes pédagogiques valorisant l'expérience des stagiaires, permettant l'analyse de leurs situations professionnelles, l'adaptation aux spécificités pédoclimatiques pour s'assurer de la faisabilité du changement de pratiques.

Nous attirons votre attention sur la nécessité de :

- Favoriser les entrées techniques qui, en les combinant, permettent l'adaptation et l'atténuation
- Organiser des témoignages d'agriculteurs/visite d'exploitation chez des personnes qui ont expérimenté les solutions techniques et mettre en œuvre des méthodes participatives actives de type RAMI fourrager....
- Caler la formation sur le cycle de production
- Favoriser l'expression des participants
- Favoriser la dynamique de groupe (certaines solutions des plans d'action peuvent être communes à plusieurs stagiaires)

Les modalités pédagogiques proposées devront être précisées dans le programme de l'action de formation de la demande de financement dans la partie « *méthodes pédagogiques et moyens matériels* ».

La durée de la formation

La durée minimum de la formation est de 7 heures.

Pour les formations mettant en œuvre l'accompagnement individualisé, la durée de la séquence de formation est au minimum de 14 heures (hors Accompagnement individualisé) avec 7 heures minimum de présentiel.

Les modalités d'évaluation

Vous vous engagez en répondant à ce cahier des charges à

- Questionner, à l'issue de la formation, les intentions des personnes quant à la mise en œuvre de nouvelles pratiques, et dans quel délai
- Identifier l'évolution des pratiques agricoles dans les 12 mois consécutifs à la formation.

Pour nous rendre compte de cette évaluation, vous devrez utiliser le cadre proposé en annexe de cet AOS.

Les modalités d'évaluation proposées devront être précisées dans la demande de financement dans la partie « *critères et modalités d'évaluation des résultats* ».

Les compétences des formateurs

Il est exigé que les formateurs/intervenants justifient d'une formation ou d'une expérience sur le changement climatique ou les gaz à effet de serre, lorsque seront traitées :

- Les volets 1 et 3 A
- Le volet 2 pour l'objectif : « Repérer et quantifier les impacts du changement climatique sur son territoire, la filière, son exploitation »

Les noms et qualifications (fonction, expérience, formation) des formateurs mobilisés devront être précisés dans le programme de l'action de formation de la demande de financement dans



la partie « *moyens d'encadrement* ».

La période de réalisation

Les actions de formation devront démarrer entre le 1er janvier 2024 et le 31 décembre 2024, et se terminer au plus tard le 31 mars 2025.

3. Sélection

Les critères de sélection

- ▶ L'adéquation aux objectifs de formation
- ▶ Le prix (coût TTC heure /stagiaire)
- ▶ Les modalités pédagogiques proposées
- ▶ Les compétences des formateurs

L'implication des organismes

En répondant à cet AOS, les organismes de formation s'engagent à participer à toute sollicitation (étude, questionnaire, rencontre, visioconférence, ...) pour témoigner de leur expérience et des enseignements qu'ils tirent des formations réalisées dans le cadre de cet AOS. Ils peuvent être aussi sollicités pour répondre à des consultants dans le cadre d'études réalisées par VIVEA.

4. Conditions d'achat et de prise en charge

Les modalités d'achat et de prise en charge de la formation

Les actions de formation sont achetées par VIVEA sur la base des critères de sélection à concurrence de l'enveloppe financière mise à disposition par le comité régional VIVEA et selon l'ordre de transmission (dates de transmission) des demandes de financement.

Le prix d'achat plafond des actions de formation répondant à cet appel d'offre spécifique est fixé à 60€ TTC par heure/stagiaire.

La prise en charge plafond de VIVEA est fixée à 44€ TTC par heure/stagiaire.

Application de la Politique Qualité Formation : la valorisation financière liée à la Politique Qualité Formation VIVEA peut s'appliquer sur les actions de formation relevant de cet appel d'offre.

Ce prix d'achat et cette prise en charge pourront varier de + 2€ de l'heure/stagiaire pour chaque critère présent dans la proposition de formation :

- ▶ Les compétences justifiées des formateurs ou intervenants définies dans cet appel d'offre spécifique pour les volets 1 et 3A et volet 2 pour l'objectif : « Repérer et quantifier les impacts du changement climatique sur son territoire, la filière, son exploitation ».
- ▶ Mise en place de la capsule carbone

VIVEA se réserve la possibilité de négocier le prix d'achat et la prise en charge.



Cas de l'accompagnement individualisé

A compter de la session d'instruction du 2 février 2023 (dépôt des demandes de financement au VIVEA peut prendre en charge selon les critères définis dans le guide des modalités de formation l'accompagnement individualisé aux conditions suivantes :

- Le montant **des temps d'accompagnement individualisé** et des temps de formation en collectif est à différencier ;
- Le montant maximum de prise en charge par VIVEA pour les temps d'accompagnement individuel est précisé dans la grille de prise en charge publiée sur vivea.fr.

Cas des formations mixtes digitales (FMD)

VIVEA peut prendre en charge selon les critères définis dans le guide des modalités de formation les formations mixtes digitales aux conditions suivantes :

- Le financement **des temps en distanciel des FMD** et des temps de formation présentiel est à différencier ;

Le montant maximum de prise en charge par VIVEA pour les temps en distanciel est précisé dans la grille de prise en charge publiée sur vivea.fr.

Les bénéficiaires de l'action de formation devront être informés du financement de l'action par VIVEA et par d'éventuels co-financeurs

5. Les modalités de la réponse et le calendrier spécifique

La demande de financement doit être saisie sur l'extranet de VIVEA :

- ▶ sur une session d'instruction dans la priorité 3 de l'appel d'offre permanent du comité régional de Nouvelle-Aquitaine en cochant le projet intitulé « changement climatique ».
- ▶ Vous devrez préciser dans l'exposé des motifs sur quel volet vous vous positionnez.
- ▶ Dans le cadre d'un parcours combinant plusieurs volets vous devrez préciser lesquels.

Pour en savoir plus sur ce cahier des charges, vous pouvez contacter :

Aquitaine : **Pascal MASSOU** **06 73 69 02 39** ou p.massou@vivea.fr
Gilles YSOS **06 70 75 00 35** ou g.ysos@vivea.fr

Limousin : **Valérie LOPEZ** **06 73 69 03 06** ou v.lopez@vivea.fr

Poitou-Charentes : **Catherine VIGE** **06 77 80 40 93** ou c.vige@vivea.fr



ANNEXES

Fiche d'évaluation post-formation à 12 mois de l'AOS changement climatique :
comment produire encore demain

Le questionnaire post-formation adapté à utiliser et des indications pour le renseigner

Identification

Adresse email :
Organisme de formation
Numéro de la formation
Nom et prénom du stagiaire

Veillez à indiquer ces informations en reprenant exactement le dossier VIVÉA. Elles servent à calculer le taux de stagiaires ayant répondu à l'évaluation

À l'issue de la formation

Q1 - En sortie de formation, quelles pratiques envisagez-vous de mettre en œuvre ?

Les pratiques peuvent être renseignée à partir du questionnaire de l'évaluation à chaud

À 12 mois après la formation

Q2 - Depuis la fin de la formation, avez-vous mis en place de nouvelles pratiques, avez-vous pu mener le projet prévu ou l'initier ?

La base du projet permet parfois de mieux expliquer les réalisations partielles

- **Oui complètement**
- **Oui partiellement**
- **Non partiellement**
- **Non pas du tout**

Préciser lesquelles ?

Préciser les pratiques ou les plus pertinentes. Penser à apprécier lors de la réalisation de la synthèse le décalage avec les intentions en sortie de formation et les objectifs de la formation

Si non, pourquoi n'avez-vous pas mis en œuvre selon vos intentions

- **Difficulté technique**
- **Difficulté financière**
- **Demande contradictoire de la filière**
- **Trop grande prise de risque**
- **Charge de travail trop importante**
- **Pas adapté à mon exploitation**
- **Autres (précisez...)**

Essentiel d'expliquer les raisons de non mise en pratique. Elles peuvent éclairer les bénéficiés de la formation

Q3 – Avez-vous réutilisé des indicateurs vus en formation sur les volets ?

- **Oui**
- **Non**

Si Oui Préciser les indicateurs

Volet	
Économique	
Environnemental	
Autres indicateurs	



Sociétal	
----------	--

Si Non, pourquoi ?

Q5 – Souhaitez-vous suivre de nouvelles formations ?

- Oui
- Non

Si oui, dans quel domaine (plusieurs réponses possibles)

- Pilotage et stratégie d'entreprise
- Compétitivité de l'entreprise
- Modes de production innovants
- Efficacité et bien-être au travail
- Améliorer sa technicité



Le cadre de synthèse post-formation à utiliser et à transmettre à VIVEA

Rappel des objectifs de la formation

Succincts, ils reposent les enjeux de la formation, rappellent le public visé et contextualisent les résultats de l'évaluation

Des repères :

- Taux de retour (% de stagiaires ayant répondu à l'évaluation)
- Taux de participation (Nombre d'heures effectives/ nombre d'heures de la formation)
- Taux de mise en action

Ils permettent une lecture synthétique de la mesure de l'efficacité de la formation

Analyser la correspondance et les écarts entre la mise en pratique à 12 mois, les intentions en sortie de formation et les objectifs de la formation. Apprécier le changement, expliquer les raisons du non-changement, et les freins

Votre analyse, prend du recul sur l'évaluation. Elle précise qualitativement les résultats chiffrés (sans les redire) et apporte un éclairage circonstancié

Préciser les leviers dopant le changement de pratique ou le restreignant (qu'ils soient issus de la formation, d'accompagnement et de suivi ou qu'ils relèvent d'autres aspects) et les moyens possibles de les amplifier

Ils seront d'une aide précieuse pour faire évoluer le dispositif de formation et construire les prochains AOS

Apprécier les impacts

- Sur l'ingénierie de formation et si des ajustements sont à opérer pour monter l'efficacité des formations
- Sur le territoire, la filière, les partenaires
- Sur votre dispositif d'évaluation interne

Ils donnent des indications sur les possibilités d'utiliser efficacement les résultats de l'évaluation sur divers aspects

Votre bilan



Opter pour une page avec un maximum de 2 pages